

au développement large et bien entendu de leurs institutions de crédit.

Moins avantagée sur ce point important que l'Angleterre et les Etats-Unis, la France a besoin de se doter des perfectionnements qui lui manquent.

Déjà, depuis quelques années, plusieurs banques et plusieurs caisses d'escompte ont été instituées dans nos provinces, mais leur nombre est bien insuffisant encore et leur action bien incomplète.

Il serait utile d'organiser un mode de crédit foncier capable de délivrer l'industrie agricole des entraves de l'usure. Il suffirait, peut-être, pour réaliser cet avantage, de réformer notre défectueux système hypothécaire.

Il serait utile aussi d'organiser le crédit industriel et manufacturier de telle sorte que l'ouvrier et le petit fabricant pussent participer à ses bienfaits.

Il faudrait donc que le crédit fut débarrassé des obstacles qui l'entourent et en rendent l'accès si difficile, il faudrait que la capacité et la moralité réunies obtinssent, auprès d'une caisse spéciale au compte de l'état, un crédit de confiance, sans autre gage qu'une simple promesse de remboursement, sans autre garantie qu'un certificat raisonné de mérite délivré par le syndicat de l'industrie à laquelle appartiendrait l'emprunteur (1).

Il faudrait encore que le papier-monnaie obtint une confiance générale basée sur de sages entraves imposées par la loi à tout abus. Le numéraire, désormais moins recherché, et moins retenu dans le pays, prendrait une circulation plus active; il pourrait devenir un moyen d'augmenter le succès et le développement du commerce extérieur pendant que le commerce intérieur verrait doubler son énergie et sa force au moyen des billets de banque.

(1) Ce certificat devrait indiquer la limite du crédit de confiance mérité par l'emprunteur.